

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU LUNDI 27 FEVRIER 2023

Ce deuxième conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023 s'est ouvert à 18h00 dans la bibliothèque de l'école.

Ont participé à ce conseil :

- pour les représentants de parents d'élèves : Mme Amandine GARON, , Mme Magalie MONNERON, Mr Laurent CHAUFFIER, Mr Dominique PARVILLE, Mme Marie BIGOT PORTE, Mme Elodie ROUX, Mme Christelle ARICO, Mme Delphine MORTORELL, Mme Gwenaëlle MEUNIER, Mme Audrey GILLIER, Mme Carine LE DANTEC

- pour l'équipe pédagogique : Mme VAILLANT Sandrine, Mme ROUX Blanche, Mme COMBIER Véronique, Mme FERRIERE Aurélie, Mme AUGIER Lydie, Mme FILLEUL Emmanuelle, Mme GIRARD Lydie, Mme MAYTRAUD Stéphanie, Mme GAUMET-MILLECAMP Laurence, Mme EYMA Lydie, Mr DELISLE Frédéric, Mme CHANTRAINE Laurence, Mme BERNICAL Coralie, Mme BRUGUET Estelle, Mme GRATON Sylvie (éducatrice du dispositif d'autorégulation), Mme CHABRIER Margaux (ATSEM)

- pour la municipalité : Mr JANICOT (maire de la commune), Mme BOURGEOIS (Adjointe au Maire en charge de la vie scolaire, de l'enfance et de la jeunesse), Mr DOUDARD (Adjoint au Maire en charge des travaux, des bâtiments communaux et de l'urbanisme), Mme SOULARUE (responsable travaux et bâtiments), Mr FAURE (responsable du pôle jeunesse)

Etaient excusés :

- Mr BLANCHER, Inspecteur de circonscription
- Mme GAUTIER Stéphanie, Mme PIQUET Amélie et Mme DIAS MARTINS Marcià, enseignantes
- Mme BEHRA-MARSAC Aurélie, Mr TRILLON Laurent, Mme MANGUY Emilie, Mme TIGOULET Fanny, Mme CONSTANT Pauline (représentants de parents d'élèves)

Point 1. Organisation et fonctionnement de l'école

Organisation de l'école.

L'école de Boisseuil scolarise actuellement 319 élèves, dont 93 élèves en maternelle et 226 élèves en élémentaire (334 élèves étaient scolarisés l'année dernière au 2ème conseil d'école dont 109 en maternelle et 225 en élémentaire). Le dispositif d'autorégulation accueille depuis le retour des vacances de fin d'année un nouvel élève en classe de CM1 de Mme Gautier. Il est ainsi complet avec 10 élèves.

Fonctionnement de l'école.

Depuis le dernier conseil d'école du 8 novembre 2022, aucun changement significatif n'est à souligner concernant l'organisation ou le fonctionnement interne de l'école.

Un conseil des délégués de classe a eu lieu le mardi 22 novembre 2022. Le prochain conseil a été fixé à la date du vendredi 10 mars 2023.

La liste des activités pédagogiques s'est étoffé de nouveaux projets depuis le dernier conseil d'école :

- pour les fêtes de fin d'année, les enfants des classes de maternelle ainsi que la classe des CP-CE1 de Mme Augier ont bénéficié d'un spectacle intitulé « Maritime »; les autres élèves de l'école ont bénéficié d'une séance de cinéma au Grand Ecran sur le site d'Ester.
- un spectacle pour les 4 classes de la maternelle « Du haut de la Tortue » a été présenté le 6 janvier. Un autre spectacle sera proposé au mois de juin par la même compagnie.
- une intervention de la prévention MAIF auprès des élèves de CM2 avec pour thème « La sécurité en montagne ».
- visite de la principale de collège pour rencontrer les futurs élèves de sixième le jeudi 9 mars matin
- des interventions de la Ligue contre le cancer pour des animations santé pour un grand nombre de classe : le 14 mars pour les classes de GS et CP, le jeudi 16 mars pour les classes de MS-GS et CP-CE1, le 21 mars pour les CM1, CM1-CM2 et CM2
- projet artistique pour la classe de CE2 de Mme Gaumet-Millecamp avec une journée au musée de Rochechouart
- projet avec des étudiants en STAPS : SENSI HANDICAP le 21 mars à l'espace du Crouzy
- projet Haiecoliers pour 3 classes de l'école en collaboration avec la municipalité et la fédération des chasseurs.
- le permis piéton pour les élèves de CE2
- des sorties sportives proposées par l'USEP comme aventures motrice ou jeux traditionnels. D'autres sorties sont programmées d'ici la fin de l'année scolaire.
- une classe de découverte de 3 jours au mois de juin sur le site de St Pardoux pour la classe de CM1 de Mme Gautier et la classe de CM1-CM2 de Mr Delisle.
- Les cycles de patinoire et de natation ont pu ou vont pouvoir se dérouler comme prévu malgré les fermetures de sites annoncés (coût énergie).

Une fois encore, il est proposé aux élèves de l'école une grande variété de sorties et projets pédagogiques. Nous remercions une nouvelle fois l'Amicale Laïque qui participe au financement de nombreux projets.

Partie 2 – Santé et sécurité à l'école.

La santé à l'école.

A ce jour, il n'y a pas de modification quant au niveau d'application du cadre sanitaire. Le socle de mesures reste pour l'heure, la règle.

Les mesures générales restent en vigueur avec l'aération des classes et le lavage régulier des mains.

Cependant, depuis le 1er février 2023, en cas de test positif au Covid-19, l'isolement n'est plus obligatoire et l'Assurance Maladie ne contacte plus les personnes testées positives au Covid-19 ni leurs cas contact dans le cadre du contact tracing. Il est recommandé de prévenir les personnes croisées dans les 48 heures avant l'apparition des symptômes du Covid-19 (ou dans les 7 jours avant le test en l'absence de symptôme). Ces personnes doivent surveiller leur santé (température, symptômes...).

Il a été rappelé que les rappels de vaccins sont obligatoires pour les enfants de 6 ans.

Le bien-être à l'école.

Face à certains actes d'incivilité au sein de l'école, l'équipe enseignante s'est engagée dans la poursuite et la mise en œuvre d'actions afin de favoriser le bien-être à l'école et d'améliorer le climat scolaire.

- La poursuite de l'engagement dans le dispositif PHARe.

Celui-ci est déclenché lorsqu'une situation en relève selon le protocole en vigueur dans le département, protocole basé sur la méthode de la préoccupation partagée, comme cela a été explicité lors de sa mise en place l'année dernière.

De plus, dans un objectif de prévention et de sensibilisation, les classes de l'école ont participé à la journée de lutte contre le harcèlement scolaire qui a eu lieu le 10 novembre 2022 et chaque enseignant consacre également des séances sur le thème du vivre ensemble tout au long de l'année scolaire.

- La mise en place de zones de cour pour les élèves des classes élémentaires dans l'objectif de favoriser les jeux entre élèves :

- une zone de terrain multisport : l'accès au terrain est libre et non obligatoire (cycle 3 le matin et cycle 2 l'après-midi)

- une zone de jeux de cour avec cordes à sauter, élastiques à sauter, cerceaux, ...

- une zone de terrain de foot dans la grande cour pour le cycle 2 uniquement

- une zone de jeux calmes sous le préau à venir où les élèves pourront lire, dessiner, réaliser des jeux de construction, ...

- un « Banc des copains » qui s'ajoute à la zone de médiation déjà existante. Cet espace a fait l'objet d'un travail en classe avec les enfants. Celui-ci est mis en place sur proposition des délégués de classe. L'objectif du « banc des copains » est d'encourager les élèves à veiller sur les enfants isolés et en difficulté de socialisation. Cela doit permettre aux élèves timides ou esseulés pendant la récréation de ne pas le rester trop longtemps.

A ces actions, s'ajoute également un travail en classe avec les enfants sur la « libéralisation de la parole ». C'est-à-dire apprendre aux enfants à aller voir les adultes présents durant les temps de récréations pour alerter sur des situations de

conflits qu'ils vivent et ainsi permettre une résolution de ces conflits le plus rapidement possible.

Il est observé que le nombre de retour de situation augmente dû à un retour d'information plus rapide des enfants.

Il existe des fiches de liaisons entre l'école et l'alsh permettant le passage d'informations et le suivi sur toute la journée en cas d'incident particulier.

Concernant les élèves ayant des difficultés de comportement (à différencier des élèves avec troubles du comportement qui relèvent du champ du handicap), l'école suit un protocole interne de gestion, qui est basée sur le protocole départementale, avec une prise en charge et une ligne de conduite graduelle.

Comme indiqué lors du dernier conseil d'école, les familles qui considèrent que leur enfant pâtit de certains comportements doivent échanger avec les enseignants et la directrice si besoin.

Il est vrai que le traitement de ces situations peut prendre du temps et que les actions menées mettent également du temps à infléchir la situation.

Les familles ne doivent pas hésiter à échanger également avec Mr Faure sur ces situations.

La sécurité à l'école.

Depuis le dernier conseil d'école, l'école a procédé à trois exercices de sécurité :

- un exercice d'alerte PPMS Alerte-Intrusion le mardi 15 novembre 2022 pour l'espace Guy Monnerot et le 22 novembre 2022 pour l'espace St Exupéry
- un exercice d'alerte PPMS Risques Majeurs avec simulation d'un risque chimique (camion transportant des matières chimiques renversé sur l'autoroute) le 28 novembre 2022
- un deuxième exercice inopiné d'alerte incendie le jeudi 23 février 2023

Le 21 novembre 2022, Mr Leclerc, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, est venu à l'école dans le cadre d'une inspection.

Cette visite a été suivie par un contrôle de la « Commission de sécurité » de la Préfecture pour l'espace St Exupéry le 12 décembre 2022, visite qui a lieu tous les 5 ans. Cette visite aura lieu en 2024 pour les bâtiments de l'espace Guy Monnerot.

Partie 3. Perspectives de rentrée septembre 2023.

En date du vendredi 24 février, il a été confirmé la suppression d'un moyen à l'école au regard de la baisse des effectifs.

En effet, l'école de Boisseuil perd beaucoup d'élèves sur les 3 années à venir (environ 74 élèves).

A la prochaine rentrée scolaire, l'école sera donc organisée avec 12 classes et le dispositif d'autorégulation.

Partie 4. Les questions des représentants de parents d'élèves.

Ecole.

1. Interdiction du football dans la cour : Pourquoi cette interdiction? Serait-il possible d'autoriser de nouveau cette pratique en récréation ? Avec un ballon en mousse ?

Réponse : La mise en place des zones de jeux a permis de réintroduire l'activité football sur le temps des récréations de manière encadrée et dans des zones dédiées à cette activité.

2. Journée déguisée : Est-il projeté de reconduire cette journée cette année ?

Réponse : A la demande des délégués de classe lors du premier conseil, la journée déguisée aura lieu la veille des vacances de printemps, c'est-à-dire le vendredi 7 avril 2023.

ALSH.

1. Grèves

- Comment s'organise le service minimum lors des journées de grève ? en fonction du nombre d'enfants ?

- En cas d'enfants trop nombreux, avez-vous la possibilité d'avoir du personnel supplémentaire, pour faciliter la prise en charge des enfants, et la journée des animateurs ?

Y a-t-il une réquisition d'agents communaux, ou de conseillers municipaux comme on peut le voir dans d'autres communes ?

Réponse : Des agents d'animation sont prévus pour prendre en charge les enfants présents malgré l'absence de leur enseignant. Si des classes de maternelle sont également fermées, des ATSEM peuvent également être prévues.

Nous prévoyons assez large pour prendre en charge un grand nombre d'enfants, aucun taux légal d'encadrement n'existant dans le cadre du Service Minimum d'Accueil (SMA) la logique et la sécurité sont ainsi employées pour déterminer le nombre de personnels à prévoir.

Il n'y pas de « réquisition », ce temps fait pleinement partie des missions de l'animateur dans son temps de travail.

2. Hausse du taux d'incivilités :

- Parents/enfants/encadrants : quels sont les moyens d'action ?

- Nous avons évoqué au premier conseil d'école les attitudes de certains enfants qui sont à déplorer. Des mesures ont-elles pu être prises ? Quelles sont-elles ?

Réponse : Nous continuons à mettre en avant le dialogue comme solution vers une baisse des incivilités. Les moyens d'actions passent donc toujours par une communication (écrite, téléphonique ou un rendez-vous) et des échanges que nous réalisons au quotidien avec les enfants.

Le rôle des parents est primordial dans le rappel des règles (et non pas un conseil donné à l'enfant de « se défendre seul »), et une responsabilisation des gestes et postures. En cas de difficulté remarquée, il faut au plus vite contacter le service.

Nous ne saurions que trop conseiller d'avoir un comportement irréprochable (même demande envers les animateurs) : pas de films avec violence, pas de mots orduriers, pas d'énerverment : les enfants copient en effet ce qu'ils voient et entendent.

Un rappel a également été fait concernant le comportement aux CM2 afin qu'ils prennent conscience des débordements et montrent l'exemple. Une sévérité a été demandée aux animateurs afin de ne pas laisser passer ces mauvais comportements.

La commune a mis en place un règlement intérieur permettant de formuler les règles d'organisation et de fonctionnement des services extrascolaires et périscolaires. Par conséquent, si malgré le dialogue les comportements ne s'améliorent pas, la municipalité est en mesure, en dernier recours bien évidemment, de prévoir une exclusion du service comme cela est prévu dans le règlement intérieur.

3. Temps d'écran : pour les enfants de l'École maternelle.

- Certains parents ont noté un temps d'écran trop élevé pour les enfants. Qu'en est-il réellement ?

Réponse : Le manque de personnel suite à différents arrêts maladie et/ou formations a obligé l'équipe à utiliser cet outil plus qu'habituellement afin de canaliser les enfants. Le retour à une situation normale dans l'équipe s'accompagne d'une baisse du nombre de projections.

- Certains parents signalent qu'un certain nombre d'animateurs en périscolaire, secteur maternel, passerait du temps sur leur téléphone, pendant les temps de surveillance.

Réponse : L'ensemble des animateurs est sensibilisé à l'utilisation des téléphones personnels sur le temps de travail. La règle est de n'utiliser le téléphone qu'en cas d'urgence ou bien dans la stricte nécessité liée à leur activité à l'ALSH. C'est peut-être à cette occasion que des parents ont vu les animateurs avec leurs portables. Toutefois, un rappel aux règles vient d'être effectué.

4. Préau d'entrée de l'ALSH.

Les enfants vont souvent à l'extérieur pour accéder à leur cartable, sans surveillance. Serait-il envisageable de déplacer le lieu de stockage des cartables, ou de trouver une autre solution, afin qu'ils ne sortent pas devant, lieu de passage important ?

Il est facile pour une personne malveillante d'accéder à la garderie, même sans connaître le code d'entrée, en suivant un parent. Il y a de nombreux signalements inquiétants qui circulent sur internet, concernant des rôdeurs, près des écoles en Haute-Vienne.

Réponse : Les casiers des cartables étant installés à l'extérieur il n'est donc pas possible de les déplacer. Même s'il n'y a pas d'animateur positionné à l'extérieur un regard est porté très fréquemment sur cette zone. Des rappels quotidiens sont faits pour que les enfants ne ressortent pas. Le but n'est pas de leur interdire de sortir mais de leur apprendre l'autonomie tout en leur faisant prendre conscience des dangers. Les animateurs surveillent les sorties des enfants qui ne sont pas si fréquentes que ça.

Mairie.

1. Qu'en est-il des difficultés pour le taux d'encadrement le midi ?

Réponse : Aucune difficulté particulière n'est à déplorer, le taux d'encadrement d'une garderie gratuite est laissé à l'appréciation de l'organisateur en fonction du nombre d'enfants à surveiller.

Discussion sur le passage préau/cantine : même si aucun incident n'a été identifié, certains parents mettent en avant la possibilité de contact extérieur lors de ce passage. Une discussion sur de possibles solutions a été abordée pendant le conseil.

2. Pendant la durée des travaux, compte tenu du fait que l'accès à la maternelle ne se fera que par la cour, quel en sera le contrôle ?

Réponse : La surveillance des allers et venues est le cœur de métier des animateurs, ils seront nécessairement plus attentifs sur ce point dans le cadre des travaux. A noter que nous demandons également aux familles de refermer le portail derrière elles.

Mr Doudard, Adjoint au Maire en charge des travaux, des bâtiments communaux et de l'urbanisme, informe les membres du conseil d'école que les travaux de restructuration du restaurant scolaire et de construction de deux salles ont démarré dans les temps. Les travaux suivent leur cours. Aucun retard n'est pour l'heure à signaler. Le choix a été fait de réaliser les travaux tout en continuant à recevoir les élèves sur le site de la cantine actuelle.

Les livraisons ou gros travaux sont réalisés sur des temps qui ne gênent pas les utilisateurs de l'école.

Mr Janicot, maire de la commune, conclut ce conseil en abordant les points suivants.

Une cérémonie aura lieu le vendredi 10 mars à 11h30 à l'occasion de la pose de la première pierre du projet de restructuration du restaurant scolaire. Mme Auroy sera accompagnée de délégués de classe. Les représentants de parents d'élèves qui le souhaitent sont également conviés.

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) arrive à la fin de son premier mandat. Il est nécessaire de procéder à un renouvellement pour la rentrée de septembre 2023. Un tirage au sort permettra de choisir les nouveaux conseillers parmi les enfants qui auront candidaté.

Concernant l'absence de l'ATSEM Marie-France Sirieix, la municipalité tient son engagement suite au prolongement de son arrêt maladie. Elle est donc bien remplacée depuis cette rentrée des classes de février et ce, jusqu'à son retour. Il faut cependant souligner que c'est un effort financier important au regard de la conjoncture actuelle.

Mr le Maire s'exprime sur la fermeture de classe et regrette que seul l'aspect chiffré soit pris en compte pour les prises de décision de fermeture.

La séance de ce deuxième conseil d'école s'est clôturée à 20h. Le prochain conseil d'école aura lieu à la date du mardi 20 juin 2023.

Mme Auroy,
Directrice de l'école

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Auroy', written in a cursive style.

Mme Arico,
Représentante des parents d'élèves

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Arico', written in a cursive style.